

Haute école pédagogique du canton de Vaud
Filière Formations Postgrades

Formation continue certifiée
Certificate of Advanced Studies - CAS

Agir pour la durabilité en milieu scolaire

15 crédits ECTS – Volée 2023-2025

Plus d'informations sur candidat.hepl.ch/cas-durabilite



hep/

Table des matières

Préambule 4

Formations continues certifiées de la HEP Vaud	4
L'essentiel en bref	4
Séance d'information	5

Présentation générale de la formation 6

Compétences travaillées	6
Public cible	7
Organisation des études	7
Programme de la formation	8
Tableau de correspondance modules et compétences travaillées	12
Calendrier de la formation	12
Principes de l'évaluation	12
Lieu de la formation	13
Direction	13
Équipe pédagogique	13
Frais d'inscription et taxes	13

Services aux participant-e-s 14

Service académique	14
Conditions d'admission	14
Procédure d'inscription à la formation	15
Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud	16
Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur	16
Conditions en cas de désistement	16
Délivrance des titres et du supplément au diplôme	16

Base juridique 18

Formations continues certifiées de la HEP Vaud

Ce programme de formation est proposé par la HEP Vaud via la Filière des formations postgrades et l'Unité d'enseignement et de recherche « Didactique des sciences humaines et sociales » (SHS).

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS) (entre 10 et 29 crédits ECTS¹)
- Diploma of Advanced Studies (DAS) (entre 30 et 59 crédits ECTS)
- Master of Advanced Studies (MAS) (minimum 60 crédits ECTS)

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux professionnels actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation, de la santé et du social l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

L'essentiel en bref

Le CAS *Agir pour la durabilité en milieu scolaire* est destiné aux enseignantes et enseignants de l'école obligatoire et post-obligatoire (gymnase et école professionnelle) qui désirent intégrer la durabilité et ses principes pédagogiques à leurs pratiques professionnelles. Il permet d'acquérir les savoirs et savoir-faire pour mettre en place et soutenir des projets pédagogiques et/ou institutionnels dans le domaine.

Les derniers résultats scientifiques, l'attente d'une partie des élèves et des enseignant·e·s, ainsi que la volonté du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) de mettre en œuvre une politique d'école durable sont à la base de ce CAS. Cette politique vise une évolution du système éducatif, des modalités d'enseignement et des lieux d'apprentissage. Dans cette optique, des référent·e·s durabilité sont désigné·e·s dans chaque établissement vaudois au plus tard pour la rentrée de 2023, et un concept global de durabilité sera à élaborer afin d'offrir une formation à tout le corps enseignant désireux de s'impliquer dans une approche concordante avec la durabilité et ses principes pédagogiques, le CAS vise cinq objectifs :

- Proposer une formation avancée sur les enjeux de la durabilité en milieu scolaire et de formation professionnelle ;
- Soutenir l'émergence d'une éducation à la durabilité au sein des écoles, y compris professionnelles ;
- Soutenir l'émergence d'une approche institutionnelle globale² dans une optique de durabilité au sein des écoles ;
- Soutenir les participant·e·s dans la mise en place d'une séquence, d'un projet d'établissement ou d'une mesure institutionnelle permettant d'implémenter la durabilité et ses enjeux pédagogiques ;
- Constituer une communauté d'échange et de soutien mutuel autour des enjeux de la durabilité en milieu scolaire.

Défini en collaboration avec la Cellule Durabilité du DEF et divers établissements scolaires, ce CAS articule apports théoriques et réalités du terrain. Il propose des outils d'analyse et de compréhension des besoins des acteurs des établissements vaudois qui souhaitent ancrer la durabilité et ses principes pédagogiques dans l'école. Il favorise l'appropriation d'outils de réflexion, de positionnement, d'action et d'évaluation nécessaires à l'exercice de la fonction de référent·e·s durabilité.

¹ ECTS: European Credit Transfer and Accumulation System. Un ECTS équivaut à 25-30 heures d'apprentissage

² L'approche institutionnelle globale, ou *wholeschool approach*, implique une convergence entre le fonctionnement d'un établissement et l'enseignement.

En tant que participantes et participants vous serez amené·e·s à intégrer les principes d'une éducation à la durabilité dans vos enseignements, ou à expliciter comment vous le faites déjà, avant de réfléchir aux moyens d'inciter vos collègues à faire de même. Vous serez également amené·e·s à identifier des pistes et des leviers pour implémenter la durabilité dans votre établissement, en collaboration avec votre Direction et d'autres acteurs de l'école. Ainsi, les contenus abordés dans ce CAS seront axés sur l'organisation, l'implémentation et l'accompagnement, au sein d'un établissement, de projets pédagogiques et institutionnels en lien avec les enjeux de la durabilité en milieu scolaire.

Le travail certificatif permettra d'approfondir et de mettre en œuvre un projet au niveau de votre enseignement et/ou au niveau de votre établissement, en fonction de vos intérêts et de votre contexte professionnel. L'objectif est que vous ayez pu commencer à implémenter une démarche en lien avec la durabilité et ses enjeux pédagogiques dans votre école en étant soutenu·e et accompagné·e.

La formation débouche sur l'obtention du titre CAS *Agir pour la durabilité en milieu scolaire*. La 2^{ème} édition du CAS sera dispensée à partir de la rentrée 2023 à la HEP Vaud, en collaboration avec divers établissements scolaires.

Séance d'information

Une séance d'information en ligne aura lieu le **17 janvier 2023** de 17h30 à 18h30.

Lien Zoom de la séance : <https://eu01web.zoom.us/j/66808822204>

Cette séance vous permettra de recevoir des informations utiles sur la structure du programme, les objectifs d'enseignement et les conditions d'admission. Un moment d'échange suivra la présentation et permettra d'aborder des intérêts et des questions plus individuelles.

Présentation générale de la formation

Compétences travaillées

À l'issue de la formation, les participant-e-s seront capables de :

En termes de **connaissances et compréhension** :

- 1) Connaître les enjeux de la durabilité dans le contexte scolaire et construire une posture théoriquement et empiriquement fondée dans le domaine ;
- 2) Connaître une variété d'outils théoriques et pratiques favorisant, d'une part, l'analyse de l'existant dans une optique de durabilité et d'éducation à la durabilité et, d'autre part, l'ancrage de la durabilité et de l'éducation à la durabilité dans un établissement scolaire ;

Du point de vue de l'**application des connaissances et de la compréhension** :

- 3) Implémenter une éducation à la durabilité dans leurs enseignements ;
- 4) Engager et soutenir la mise en place de projets pédagogiques en lien avec les enjeux de la durabilité ;
- 5) Engager et soutenir une démarche faisant évoluer l'établissement vers une meilleure prise en compte de la durabilité en milieu scolaire ;

En termes de **capacité de former des jugements** :

- 6) Situer leur rôle et leur marge d'action en tant que personne-ressource en éducation à la durabilité ;
- 7) Evaluer le positionnement de leur établissement en termes de durabilité ;
- 8) Identifier les leviers, freins et pistes pour ancrer la durabilité et l'éducation à la durabilité dans un établissement scolaire, en collaboration avec les acteurs concernés ;

Savoir-faire en termes de communication :

- 9) Communiquer de façon compréhensible et fondée sur les enjeux de la durabilité en milieu scolaire ;
- 10) Se constituer comme un·e interlocuteur·trice de référence et comme ressource autour des questions de durabilité et d'éducation à la durabilité ;

Du point de vue de la **capacité d'apprentissage en autonomie** :

- 11) S'engager dans une démarche réflexive sur sa pratique pour renforcer sa posture professionnelle dans le domaine de l'éducation à la durabilité ;
- 12) S'engager dans une démarche réflexive sur son établissement pour identifier de possibles pistes d'action allant dans le sens de la durabilité ;
- 13) Intégrer un esprit de veille (scientifique et pédagogique) et de mutualisation au sein d'équipes multidisciplinaires.

Les objectifs de formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national (nqf.ch-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

Public cible

Ce programme de formation est ouvert aux enseignantes et enseignants de l'enseignement obligatoire, post-obligatoire et professionnel romand.

Une priorité sera donnée aux personnes nommé·e·s référent·e·s durabilité, ou pressenties pour ce poste, dans les établissements scolaires publics vaudois.

Organisation des études

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de quatre modules respectivement de 4, 3, 3 et 1 crédits ECTS et d'un module transversal de certification qui compte 4 crédits ECTS, pour un total de 15 crédits ECTS.

Le CAS est un programme de formation qui se réalise à temps partiel, généralement à raison d'un jour et demi de cours par mois. Il représente environ 450 heures de travail dont 150 périodes de cours ou de sorties en présentiel. Les journées de formation ont généralement lieu les mercredis. Une ou deux journées peuvent avoir lieu les mardis et jeudis. Les enseignantes et enseignants vaudois bénéficient d'une décharge de 1,5 périodes pour suivre le CAS.

La durée du programme standard est de deux années. Le tableau ci-après résume la répartition annuelle et les intitulés de chaque module, ainsi que le nombre de crédits et la durée de chaque unité. Aux jours de cours s'ajoute du temps de travail à domicile et dans les établissements des participant·e·s.

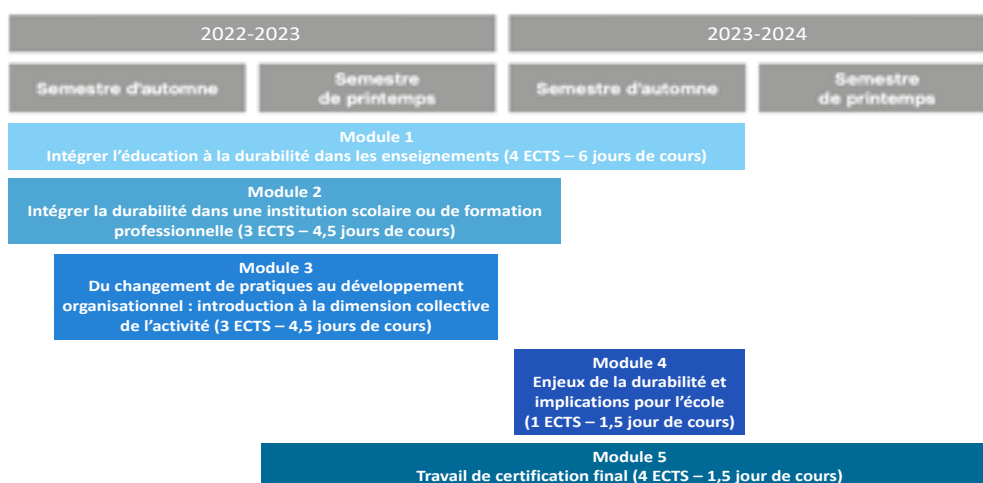


Tableau 1 : Vue d'ensemble de la formation 2023-2025

Programme de la formation

Module 1 : Intégrer l'éducation à la durabilité dans les enseignements (4 ECTS)

Ce module a pour objectif de permettre aux participant-e-s d'intégrer les principes d'une éducation à la durabilité dans leur enseignement, de manière disciplinaire et interdisciplinaire, en mobilisant diverses approches pédagogiques (pédagogie par projet, éducation en et par l'extérieur, etc.). Il permet également d'identifier comment mobiliser des collègues à entrer dans ce type de démarches.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
ED100-1	Enseigner dans une optique d'éducation à la durabilité : introduction	2,5	1,5	-	-
ED100-2	Enseigner dans une optique d'éducation à la durabilité : approfondissements	-	-	3	-
	Total	2,5	1,5	3	-

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure :

- d'intégrer les principes d'une éducation à la durabilité dans leur enseignement, de manière disciplinaire et interdisciplinaire, en mobilisant diverses approches pédagogiques (dont la pédagogie par projet et la pédagogie en et par l'extérieur) ;
- d'utiliser leur établissement et/ou les environs de celui-ci comme lieux d'expérimentation et d'apprentissage pour leurs élèves/étudiant-e-s ;
- de créer un dispositif d'évaluation des apprentissages cohérent avec une éducation à la durabilité ;
- d'expliquer les enjeux principaux de l'éducation à la durabilité dans le contexte éducatif actuel.

Modalités pédagogiques

Témoignages et partage d'expériences, visites d'établissements, apports conceptuels mis en lien avec la pratique, travail collaboratif autour de l'élaboration d'une séquence interdisciplinaire.

Modalités de certification du module

Élaboration d'une « boîte à outils pédagogiques » personnalisée et d'un carnet d'accompagnement pour l'élève et planification d'une séquence d'enseignement/apprentissage, avec justifications, dans le cadre d'un document intégré au travail certificatif final.

Des consignes détaillées à ce sujet seront remises au début de la formation.

Module 2 : Intégrer la durabilité dans une institution scolaire ou de formation professionnelle (3 ECTS)

Ce module a pour objectif de rendre explicite l'importance d'un environnement d'apprentissage en cohérence avec la durabilité et d'identifier comment l'école peut servir de terrain d'expérience pour les élèves dans une optique d'éducation à la durabilité. Il s'agira donc de coordonner la dimension institutionnelle (consommation d'énergie, produits de la cafétéria, gouvernance, etc.) et la dimension pédagogique (enseignements) dans une optique nommée « approche institutionnelle globale » (*whole school approach*, en anglais).

Les participant·e·s découvriront dans ce but des outils qui permettent de réaliser un état des lieux et d'identifier les possibilités de faire évoluer leur établissement vers une meilleure prise en compte de la durabilité et de ses implications pédagogiques.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
ED200-1	Connaître les vecteurs du changement dans son établissement	2	2,5	-	-
ED200-2	Être acteur du changement dans son établissement			1	-
	Total	2	2,5	1	-

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant·e·s seront en mesure :

- d'expliquer ce qu'est une approche institutionnelle globale en milieu scolaire (ou *wholeschool approach*) dans un contexte de durabilité et d'identifier d'éventuels champs de tension y relatifs ;
- d'élaborer, sur la base de critères existants, un outil pour évaluer leur établissement selon les principes de la durabilité et de l'éducation à la durabilité ;
- de réaliser un premier état des lieux de leur établissement dans le but d'identifier des pistes pour tendre vers une approche institutionnelle globale ;
- de communiquer une ébauche de concept global de durabilité³ pour leur établissement tel que demandé par le département et d'identifier des pistes pour fédérer leurs collègues autour de ce projet.

Modalités pédagogiques

Témoignages, partage d'expériences, mise en perspective conceptuelle, travail collaboratif autour de critères existants pour faire un état des lieux de son établissement.

Modalités de certification du module

Élaboration d'une grille d'évaluation et d'une ébauche de concept global de durabilité pour son établissement avec justifications, dans le cadre d'un document intégré au travail certificatif final.

Des consignes détaillées à ce sujet seront remises au début de la formation.

³ La politique « Ecole vaudoise durable » voulue par le département s'ancre dans cette logique d'approche institutionnelle globale pour que l'ensemble du système éducatif intègre la durabilité et ses principes pédagogiques. Dans cette optique, des référent·e·s durabilité sont désigné·e·s dans chaque établissement et auront pour tâche d'élaborer un concept global de durabilité pour leur école.

Module 3 : Du changement de pratiques au développement organisationnel : introduction à la dimension collective de l'activité (3 ECTS)

Ce module a pour visée de mieux comprendre les processus à travers lesquels de nouvelles pratiques peuvent se développer au sein d'une école. Des intervenant·e·s de divers pays, au bénéfice d'une expertise et d'une expérience avérées, présenteront des approches conceptuelles et des démarches éprouvées sur les processus participatifs et l'accompagnement du changement.

Les échanges entre participant·e·s, occupant des fonctions diverses au sein de différents établissements, permettront de comprendre les enjeux et les facteurs transversaux à prendre en considération pour soutenir le développement des pratiques et des organisations. Les mises en dialogue entre acteurs du terrain impliqués dans des thématiques variées (inclusion, durabilité, numérique, etc.) visent également à réfléchir aux articulations nécessaires et aux synergies possibles entre les projets liés à ces diverses thématiques.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
ED300-1	Cadrage et apports conceptuels			1	1,5
ED300-2	Séminaires de travail intersectoriels			0,5	1,5
	Total			1,5	3

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant·e·s seront en mesure :

- de situer leur action et leur rôle pour favoriser des processus de co-développement professionnels et contribuer au changement collectif ;
- d'appréhender les freins et les moteurs qui se manifestent lors de ces processus, pour impliquer davantage les différents acteurs en donnant du sens au changement, mais aussi aux résistances qu'il peut susciter ;
- de réfléchir à l'articulation et aux synergies possibles entre les différents projets menés au sein d'un établissement scolaire ;
- d'identifier et de mobiliser les formes de soutien dont elles et ils ont besoin pour le développement de leurs propres pratiques.

Modalités pédagogiques

Apports conceptuels, témoignages et travail interactif. Accompagnement collectif des projets et défis rencontrés par les participant·e·s dans leur pratique, partage d'expériences, mobilisation et mise en débat des apports conceptuels de l'unité 1.

Modalités de certification du module

Travail réflexif mené tout au long du module, centré sur le développement des pratiques et projets du·de la participant·e, et favorisant les liens théorie-pratique.

Des consignes détaillées à ce sujet seront remises au début de la formation.

Module 4 : Enjeux de la durabilité et implications pour l'école (1 ECTS)

Ce module a pour objectif d'offrir un bagage théorique aux participant-e-s au niveau des savoirs académiques de référence dans le domaine de la durabilité, ainsi qu'au niveau des savoirs didactiques de référence dans le domaine de l'éducation à la durabilité (interdisciplinarité, pensée complexe, pensée prospective, etc.).

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
ED400-1	Savoirs académiques de référence et liens à la pratique	-	-	1,5	-
	Total	-	-	1,5	-

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure :

- d'expliquer les notions de base sous-jacentes à la durabilité et à l'éducation à la durabilité ;
- d'identifier et de mobiliser les savoirs de référence pertinents pour leur pratique.

Modalités pédagogiques

Conférences de présentation des savoirs académiques et didactiques de base, travail interactif pour lier le contenu des conférences à la pratique professionnelle des participant-e-s.

Modalités de certification du module

Mise en lien entre les éléments du module et les modules précédents dans le cadre d'un bref travail réflexif intégré au travail certificatif final.

Des consignes détaillées à ce sujet seront remises au début de la formation.

Module 5 : Travail de certification finale (4 ECTS)

Ce module permet de concrétiser les apports de la formation suivie à travers un projet à implémenter soit dans son école dans une optique d'approche institutionnelle globale, soit dans son enseignement dans une optique d'éducation à la durabilité.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
ED500-1	Réflexion, approfondissement, réalisation et analyse d'un projet	-	-	0,5	1
	Total	-	-	0,5	1

Acquis de formation

Le travail de certification final vise, pour les participant-e-s, à l'intégration des compétences travaillées dans la formation par la mise en place et la diffusion d'une séquence d'enseignement-apprentissage, d'un projet d'établissement ou d'une mesure structurelle dans un esprit d'approche institutionnelle globale.

Modalités pédagogiques

Un accompagnement qui combine des séminaires favorisant le retour par les pairs et un suivi individuel / de groupe est organisé.

Modalités de certification du module

Implémentation d'une séquence d'enseignement-apprentissage, d'un projet d'établissement ou d'une mesure institutionnelle à choix et retour réflexif documenté.

Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participant·e·s au terme de leur formation.

Nom du module		Compétences (voir page 6)													ECTS
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
ED100	Intégrer l'éducation à la durabilité dans les enseignements	X	X	X	X						X	X			4
ED200	Intégrer la durabilité dans l'institution scolaire et de formation professionnelle	X	X		X	X	X	X	X	X	X		X		3
ED300	Du changement de pratiques au développement organisationnel : introduction à la dimension collective de l'activité				X	X	X		X	X	X		X	X	3
ED400	Enjeux de la durabilité et implications pour l'école	X	X	X				X			X	X		X	1
ED500	Travail de certification finale	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		4

Calendrier de la formation

La formation aura lieu de septembre 2023 à juin 2025.

Un calendrier détaillé avec les salles sera communiqué en mai 2023 aux personnes admises.

Principes de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participant·e·s de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis. Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

A. Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participant·e·s sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilan réflexif, exercice illustrant un cours, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

B. Évaluation certificative

Les modules font l'objet d'une évaluation certificative et reçoivent une validation, avec une mention « acquis » ou « non acquis ». L'évaluation certificative finale détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation se fait sur la base d'une démarche adaptée au contexte professionnel des participant·e·s et mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Pour permettre aux participant·e·s le plein investissement dans leur projet de certification final lors du 4^{ème} semestre, toutes les sessions des modules 1, 2 et 4 se concentrent sur les 3 premiers semestres. Ce projet est accompagné par les formateurs/trices du CAS et donne également lieu à un retour par les pairs.

Des consignes plus détaillées seront remises aux participant·e·s en début de formation. Les modalités et les critères d'évaluation seront communiqués avant le début du travail certificatif aux participant·e·s.

Lieu de la formation

Haute école pédagogique du
canton de Vaud
Av. de Cour 33
1014 Lausanne

Direction

Responsables du programme CAS Durabilité

- [Nadia Lausselet](#), UER « Didactiques des sciences humaines et sociales » (SHS)
- [Gaëlle Serquet](#), UER « Didactiques des sciences humaines et sociales » (SHS)

Responsables du pilotage des formations postgrades

- [Amaury Daele](#), responsable de la Filière des formations postgrades
- [Tauana Moraes](#), collaboratrice scientifique, Filière des formations postgrades

Équipe pédagogique

Formatrices et formateurs issus de plusieurs entités de la HEP

- [Nadia Lausselet](#)
- [Gaëlle Serquet](#)
- [Marco Allenbach](#)
- [Marco Barroca-Paccard](#)
- [Nicole Goetschi-Danesi](#)
- [Philippe Hertig](#)
- [Nicolas Monnier](#)
- [Lucien Reymondin](#)

D'autres intervenant·e·s internes et externes à la HEP, dont des enseignant·e·s, apporteront également leur expertise.

Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission : CHF 100.-

Le coût pour l'ensemble du CAS est CHF 7'500.-

Les enseignantes et enseignants vaudois·e·s bénéficient d'une prise en charge du coût total de la formation, hors frais d'inscription à l'admission (plus d'information sous « Conditions spécifiques aux enseignant·e·s vaudois·e·s ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud », page 17).

Services aux participant·e·s

Service académique

Le Service académique assure la gestion des admissions, les prestations de suivi administratif et de conseil aux études.

Contact

Service académique - Formations postgrades
Haute école pédagogique du canton de Vaud
Avenue de Cour 33
1014 Lausanne

Téléphone : +41 21 316 92 70 E-mail : etudiants-pg@hepl.ch

Liens utiles

candidat.hepl.ch/pg > page «Questions fréquentes»

Conditions d'admission

Sont admis·e·s au programme de formation, les candidat·e·s :

- porteuses ou porteurs d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent) ou d'un titre de niveau bachelor (ou titre jugé équivalent) ;
- pouvant faire valoir deux années d'expérience professionnelle.

Admission en cas de non-possession des titres requis

Si la candidate ou le candidat n'est pas en possession des titres requis pour l'admission ou n'est pas engagé·e dans le Canton de Vaud, il·elle peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature ([Directive 05_03](#) ; etudiant.hepl.ch/directives).

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de Fr. 300.— non remboursable.

Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone : +41 21 316 92 70 e-mail : etudiants-pg@hepl.ch

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

Procédure d'inscription à la formation

Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique :

candidat.hepl.ch/formulaire-admission

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne via la plateforme)
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement. Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEP, de la DGEJ ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces services cantonaux.

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier.

Le délai pour valider l'inscription électronique avec l'ensemble des documents est fixé au **28 février 2023**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, une priorité sera donnée aux personnes nommées référent-e-s durabilité, ou pressenties pour ce poste, dans les établissements scolaires vaudois ou à un-e membre d'un groupe de travail correspondant. En cas d'un nombre d'inscrit-e-s trop important la meilleure représentativité d'établissement sera recherchée (réduction à maximum 2 candidat-e-s admissibles par établissement). L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est également pris en compte conformément au [Règlement des études menant à un Certificate of Advanced Studies, à un Diploma of Advanced Studies ou à un Master of Advanced Studies \(RAS\)](#).

La HEP se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions. En cas d'ouverture du CAS et de places encore disponibles, la possibilité existe de suivre au maximum 2 modules en tant qu'auditeur/trice (plus d'information sous « Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur », page 17)

Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.- **non remboursable** sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX) ; titulaire : Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, **en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom** : « Finance Inscription_Nom_Prénom ».

Ce paiement peut être directement effectué via la plateforme d'inscription en ligne.

Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission en formation. Elle informe la candidate ou le candidat de sa décision à la **fin mai 2023**.

Prise en compte des études déjà effectuées

Une fois l'admission décidée, une demande de **prise en compte des études déjà effectuées** peut être adressée au Service académique pour que soient pris en compte des crédits de formation obtenus lors d'une certification antérieure dans une des thématiques abordées par le plan d'études de la formation (possibilité d'équivalence ; Référence [Directive 05_04](#); etudiant.hepl.ch/directives). Cette demande unique doit être présentée au plus tard jusqu'au **31 août 2023**.

Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone : +41 21 316 92 70

E-mail : etudiants-pg@hepl.ch

Conditions spécifiques aux enseignant·e·s vaudois·es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation (voir ci-dessus « Procédure d'inscription à la formation »), les collaboratrices et collaborateurs de Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par le DGEO bénéficient d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP Vaud du coût de la formation.

Pour les conditions de décharge ou la prise en charge de certains frais, ces personnes peuvent s'adresser à leur service employeur⁴, respectivement à leur direction d'établissement.

Inscription en tant qu'auditrice ou auditeur

Toute personne âgée de 25 ans et qui désire suivre des enseignements sans viser l'obtention du CAS peut s'inscrire en tant qu'auditrice ou auditeur, dans la limite des places disponibles. Les modules 3 et 4 sont ouverts aux auditrices et aux auditeurs.

Cette inscription se fait auprès de la Filière Formation continue, au plus tard le **31 août** pour le semestre d'automne et le **15 décembre** pour le semestre de printemps. Le nombre d'auditrices et d'auditeurs par module étant limité, les inscriptions sont retenues par ordre chronologique d'arrivée.

Les frais de cette inscription s'élèvent à CHF 400.— par semestre.

Renseignements et formulaire d'inscription à télécharger sur : candidat.hepl.ch/fc/auditeurs

Conditions en cas de désistement

En validant le dossier électronique de candidature, l'engagement au programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

Délivrance des titres et du supplément au diplôme

Les titres sont décernés lorsque le·la participant·e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, le·la participant·e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

⁴ DGEO, Direction RH, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne ; DGEP, Unité RH, Saint-Martin 24, 1014 Lausanne ; Pour l'enseignement spécialisé, écoles publiques : SESAF, Direction RH, Cité-Devant 14, 1014 Lausanne.

Base juridique

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique suivant fait foi.

Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP) etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep

Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP).

Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS (RAS)

[Directive 05_68 CAS Agir pour la Durabilité en milieu scolaire.](#)

hep/

Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Service académique
Formations postgrades
Avenue de Cour 33
CH-1014 Lausanne

Téléphone.: +41 21 316 92 70

etudiants-pg@hepl.ch

www.hepl.ch

